

LE 2 AOUT 2010

Rwanda

Atteintes à la liberté d'expression, d'association et de réunion à l'approche de l'élection présidentielle

Janvier - juillet 2010

Ce document présente une chronologie de cas de violations du droit à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la liberté de réunion ainsi que d'événements connexes qui se sont produits au Rwanda à l'approche de l'élection présidentielle du 9 août 2010. Les documents de Human Rights Watch énumérés à la fin de la chronologie fournissent des informations complémentaires sur quelques-uns de ces cas.

La présente chronologie est principalement axée sur une sélection de cas affectant des membres des partis de l'opposition, ainsi que des journalistes et des organisations non gouvernementales. Elle ne prétend pas apporter une liste exhaustive de cas. Human Rights Watch a recueilli des informations sur d'autres incidents qui ne sont pas inclus dans la présente chronologie.

16 janvier	Victoire Ingabire Umuhuza, présidente du parti d'opposition FDU-Inkingi, rentre au Rwanda après 16 années d'exil.
Janvier à avril	Victoire Ingabire est convoquée à maintes reprises par la police et interrogée à propos d'une présumée collaboration avec des groupes armés, en particulier les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR). (Les FDLR sont un groupe armé actif en République démocratique du Congo, composé en partie d'individus ayant participé au génocide au Rwanda en 1994.) Elle est également interrogée à propos de ses déclarations publiques critiques à l'égard du gouvernement, donnant lieu à des accusations d'idéologie génocidaire et d'incitation aux divisions ethniques. Ces accusations sont en partie liées aux déclarations qu'elle a faites au mémorial du génocide à Kigali, au cours desquelles elle a appelé à ce que les massacres de Hutus soient reconnus, en plus du génocide, et à ce que justice soit rendue pour ces crimes.
Janvier à mai	Les autorités locales refusent à diverses reprises au Parti démocrate vert (autre parti d'opposition) et aux FDU-Inkingi la permission de tenir leurs congrès, l'une des conditions pour qu'un parti politique soit enregistré. Les deux partis ne peuvent obtenir leur enregistrement.
3 février	Un membre des FDU-Inkingi, Joseph Ntawangundi, est passé à tabac devant les bureaux des autorités locales de Kinyinya (Kigali).
4 février	Frank Habineza, président du Parti démocrate vert, est menacé par un inconnu dans un restaurant de Kigali.
6 février	Ntawangundi est arrêté et accusé de participation au génocide.
21 février	Une réunion du parti d'opposition PS-Imberakuri est violemment perturbée par des membres d'une faction dissidente.
22 février	Dans une affaire qui avait débuté en 2009, un tribunal reconnaît trois journalistes du journal indépendant <i>Umuseso</i> (le rédacteur en chef Didas Gasana, l'ancien rédacteur en chef Charles Kabonero et le

reporter Richard Kayigamba) coupables de diffamation en lien avec un article publié dans leur journal. Kabonero est condamné à un an d'emprisonnement, Gasana et Kayigamba à six mois chacun. Tous trois se voient infliger une amende d'un million de francs rwandais (environ 1 755 \$US).

- 28 février L'ex-général rwandais Faustin Kayumba Nyamwasa part en exil en Afrique du Sud et commence à dénoncer le gouvernement et le Président Paul Kagame.
- 3 mars Déogratias Mushayidi, ancien journaliste et opposant en exil du gouvernement, est arrêté au Burundi.
- 5 mars La police burundaise remet Mushayidi aux autorités rwandaises.
- 10 mars Les agents de l'immigration annulent le visa de travail de la chercheuse principale de Human Rights Watch sur le Rwanda, Carina Tertsakian.
- 17-24 mars Le membre des FDU-Inkingi Joseph Ntawangundi comparaît devant une juridiction *gacaca* (tribunal communautaire mis sur pied pour statuer sur les affaires de génocide). Après avoir au départ plaidé non coupable, il change ensuite d'avis et avoue avoir participé au génocide. Il est condamné à 17 ans de prison.
- 17 mars Une faction dissidente du PS-Imberakuri nomme Christine Mukabunani nouvelle présidente du parti, dans le cadre d'une tentative d'éviction du fondateur et président Bernard Ntaganda.
- 19 mars Mushayidi comparaît devant un tribunal et est accusé, entre autres, d'atteinte à la sûreté de l'État, de collaboration avec des groupes terroristes, d'avoir minimisé le génocide, d'idéologie génocidaire et de divisionnisme.
- 23 mars Ingabire est bloquée par la police à l'aéroport de Kigali et se voit empêchée de se rendre à l'étranger.

- 17 juin Erlinder est libéré sous caution pour des raisons médicales.
- 19 juin Tentative de meurtre sur Faustin Kayumba Nyamwasa en Afrique du Sud.
- 24 juin Bernard Ntaganda est arrêté.
- 24 juin Plusieurs membres du PS-Imberakuri sont arrêtés devant l'ambassade des États-Unis et plusieurs membres des FDU-Inkingi sont arrêtés devant le Ministère de la Justice à Kigali.
- 24 juin Le journaliste d'*Umuvugizi* Jean-Léonard Rugambage est abattu devant sa maison à Kigali dans la soirée. Le matin, l'édition en ligne d'*Umuvugizi* avait publié un article, basé en partie sur des informations reçues par Rugambage selon lesquelles de hauts responsables rwandais auraient été impliqués dans la tentative de meurtre perpétrée en Afrique du Sud sur la personne de Kayumba Nyamwasa.
- 25 juin La police libère certains membres du PS-Imberakuri et des FDU-Inkingi, mais trois membres des FDU-Inkingi et six membres du PS-Imberakuri, dont Bernard Ntaganda, restent en détention. Plusieurs membres du PS-Imberakuri et des FDU-Inkingi signalent avoir été passés à tabac par la police.
- 27 juin Un autre membre du PS-Imberakuri est arrêté.
- 27 juin Didace Nduguyangu et Antoine Karemera sont arrêtés en lien avec le meurtre de Rugambage. Les autorités annoncent par la suite que les deux hommes ont avoué avoir projeté de tuer Rugambage pour se venger d'un meurtre que celui-ci aurait commis pendant le génocide.
- 2 juillet Date limite pour la remise des candidatures présidentielles à la Commission électorale nationale (NEC). Le PS-Imberakuri, le Parti démocrate vert et les FDU-Inkingi ne sont pas en mesure de présenter des candidats, car le président du PS-Imberakuri est en prison et les deux autres partis n'ont pas pu obtenir leur enregistrement.

- 6 juillet Bernard Ntaganda comparaît devant un tribunal et est accusé de plusieurs délits, entre autres d'avoir organisé des manifestations sans autorisation officielle, d'avoir troublé la sécurité nationale et d'avoir incité aux divisions ethniques – les deux derniers délits étant liés à ses déclarations publiques critiquant les politiques gouvernementales.
- 8 juillet Arrestation d'Agnès Nkusi Uwimana, rédactrice en chef du journal *Umurabyo*, en lien avec des articles publiés dans son journal.
- 9-13 juillet Les membres restants des FDU-Inkingi et du PS-Imberakuri sont libérés, à l'exception de Ntaganda.
- 10-12 juillet Arrestation de Saidati Mukakibibi et de Patrick Kambale, journalistes à *Umurabyo*. Kambale est libéré. Mukakibibi reste en détention.
- 13 juillet André Kagwa Rwisereka, vice-président du Parti démocrate vert, est porté disparu. Sa voiture est retrouvée près de la ville de Butare, dans le sud.
- 14 juillet Le corps mutilé de Rwisereka est retrouvé à la périphérie de Butare.
- 16 juillet La police arrête Thomas Ntivugurizwa, présumé être la dernière personne à avoir vu Rwisereka, sur présomption de meurtre.
- 20 juillet Lancement officiel des campagnes pour l'élection présidentielle. Les candidats sont le président en exercice Paul Kagame (Front Patriotique Rwandais), Prosper Higiro (Parti Libéral), Jean-Damascène Ntawukuriryayo (Parti Social Démocrate) et Alivera Mukabaramba (Parti du Progrès et de la Concorde).
- 21 juillet Thomas Ntivugurizwa est libéré.
- 21 juillet Cinq membres du PS-Imberakuri sont arrêtés dans les bureaux du parti.

24 juillet	Deux membres des FDU-Inkingi sont arrêtés devant le domicile de Victoire Ingabire.
27 juillet	Le procès de Mushayidi débute à Kigali.
28 juillet	Des exemplaires du premier numéro de <i>The Newsliner</i> , un journal en langue anglaise produit par des journalistes d' <i>Umuseso</i> en exil, sont saisis à la frontière rwando-ougandaise. La police rwandaise arrête le chauffeur et le contrôleur du bus transportant les journaux. Le chauffeur est libéré quelques heures plus tard. Le contrôleur est maintenu en garde à vue pendant deux jours ; il est libéré le 30 juillet, mais d'après certaines informations, il aurait été ré-arrêté le lendemain.
29 juillet	Trois membres du PS-Imberakuri sont libérés.
9 août	Élection présidentielle.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les documents suivants de Human Rights Watch, tous disponibles sur www.hrw.org/fr/africa/rwanda

« Rwanda : Le gouvernement devrait autoriser une autopsie indépendante du corps d'un opposant politique » (communiqué de presse, 21 juillet 2010), <http://www.hrw.org/fr/news/2010/07/21/rwanda-le-gouvernement-devrait-autoriser-une-autopsie-ind-pendante-du-corps-dun-oppo>

Présentation de Human Rights Watch sur le Rwanda pour l'Examen périodique universel (5 juillet 2010), <http://www.hrw.org/fr/news/2010/07/05/examen-p-riodique-universel-rwanda>

« Rwanda : Il faut mettre fin aux attaques contre les journalistes et les opposants » (communiqué de presse, 26 juin 2010), <http://www.hrw.org/en/news/2010/06/26/rwanda-il-faut-mettre-fin-aux-attaques-contre-les-journalistes-et-les-opposants>

« Rwanda : Les autorités devraient permettre à Human Rights Watch de poursuivre son travail » (communiqué de presse, 23 avril 2010),

<http://www.hrw.org/fr/news/2010/04/24/rwanda-les-autorit-s-devraient-permettre-human-rights-watch-de-poursuivre-son-travail>

« Rwanda : Les attaques contre les partis de l'opposition doivent cesser » (communiqué de presse, 10 février 2010), <http://www.hrw.org/fr/news/2010/02/10/rwanda-end-attacks-opposition-parties-o>